Prise de rendez-vous pour les titres de séjour

L'outil de prise de rendez-vous pour les demandes de titres de séjour est disponible dans votre ENT dans l'onglet “Mon dossier” ainsi que dans le MarketPlace.

1. **Si le message suivant s'affiche**

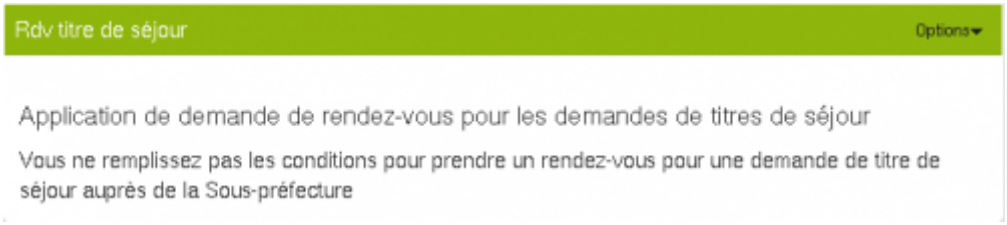

Cela peut signifier que vous n'avez pas validé votre inscription administrative en payant le montant des droits d'inscription: vous devez impérativement faire cette démarche avant de demander un rendez-vous pour renouveler votre titre de séjour.
Si ce message apparaît alors que vous avez validé votre inscription administrative: vous pouvez contacter le Bureau Vie Étudiante à l'adresse *bve@univ-valenciennes.fr*

1. **Si le message suivant s'affiche, vous pouvez demander un rendez-vous**

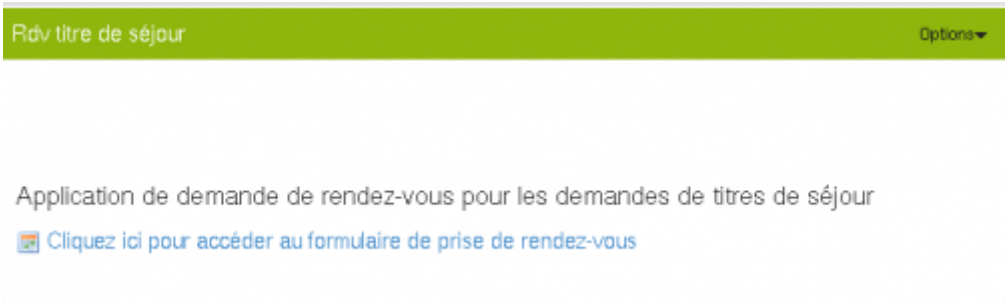

- Vous accédez aux explications concernant la démarche de renouvellement de votre titre de séjour :

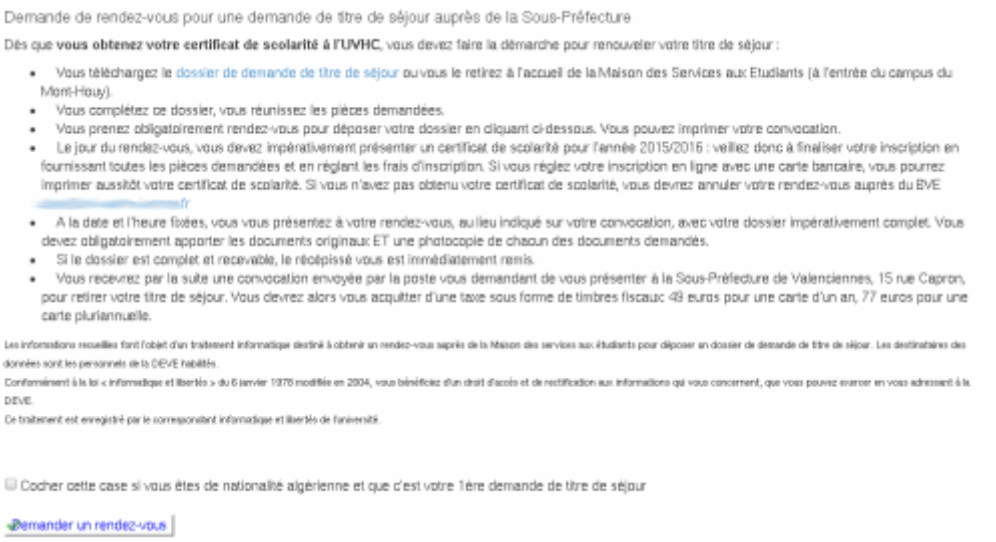

Demande de rendez-vous pour une demande de titre de séjour auprès de la Sous-Préfecture

Dès que **vous obtenez votre certificat de scolarité à l'UVHC**, vous devez faire la démarche pour renouveler votre titre de séjour :

- Vous téléchargez le dossier de demande de titre de séjour ou vous le retirez à l'accueil de la Maison des Services aux Etudiants (à l'entrée du campus du Mont-Houy).
- Vous complétez ce dossier, vous réunissez les pièces demandées.
- Vous prenez obligatoirement rendez-vous pour déposer votre dossier en cliquant ci-dessous. Vous pouvez imprimer votre convocation.
- Le jour du rendez-vous, vous devez impérativement présenter un certificat de scolarité pour l'année 2015/2016 : veillez donc à finaliser votre inscription en fournissant toutes les pièces demandées et en réglant les frais d'inscription. Si vous réglez votre inscription en ligne avec une carte bancaire, vous pourrez imprimer aussitôt votre certificat de scolarité. Si vous n'avez pas obtenu votre certificat de scolarité, vous devrez annuler votre rendez-vous auprès du BVE
- A la date et l'heure fixées, vous vous présentez à votre rendez-vous, au lieu indiqué sur votre convocation, avec votre dossier impérativement complet. Vous devez obligatoirement apporter les documents originaux ET une photocopie de chacun des documents demandés.
- Si le dossier est complet et recevable, le récépissé vous est immédiatement remis.
- Vous recevrez par la suite une convocation envoyée par la poste vous demandant de vous présenter à la Sous-Préfecture de Valenciennes, 15 rue Capron, pour retirer votre titre de séjour. Vous devrez alors vous acquitter d'une taxe sous forme de timbres fiscaux 49 euros pour une carte d'un an, 77 euros pour une carte pluriannuelle.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à obtenir un rendez-vous auprès de la Maison des services aux étudiants pour déposer un dossier de demande de titre de séjour. Les destinataires des données sont les personnels de la BVE habilités.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la BVE.
Ce traitement est enregistré par le correspondant informatique et libertés de l'université.

Cocher cette case si vous êtes de nationalité algérienne et que c'est votre 1ère demande de titre de séjour

Demander un rendez-vous

- Vous avez ensuite le choix entre deux dates pour votre rendez-vous

Demande de rendez-vous pour une demande de titre de séjour auprès de la Sous-Préfecture

Proposition(s) de rendez-vous :

Ces dates et heures sont les 1ers créneaux disponibles pouvant vous être proposés.
Après avoir accepté un créneau, nous vous conseillons d'imprimer votre convocation et de la conserver sur vous afin de pouvoir prouver que vous avez fait la démarche de renouvellement et que vous êtes en attente de rendez-vous.

Si ces créneaux ne vous conviennent pas, merci de vous reconnecter ultérieurement pour obtenir une autre date de rendez-vous.

Le 13/11/2015 de 11h00 à 11h20	Le 13/11/2015 de 14h50 à 15h10
Accepter ce rendez-vous	Accepter ce rendez-vous

- Une fois la date sélectionnée en cliquant sur "*accepter ce rendez-vous*", vous pouvez imprimer votre convocation

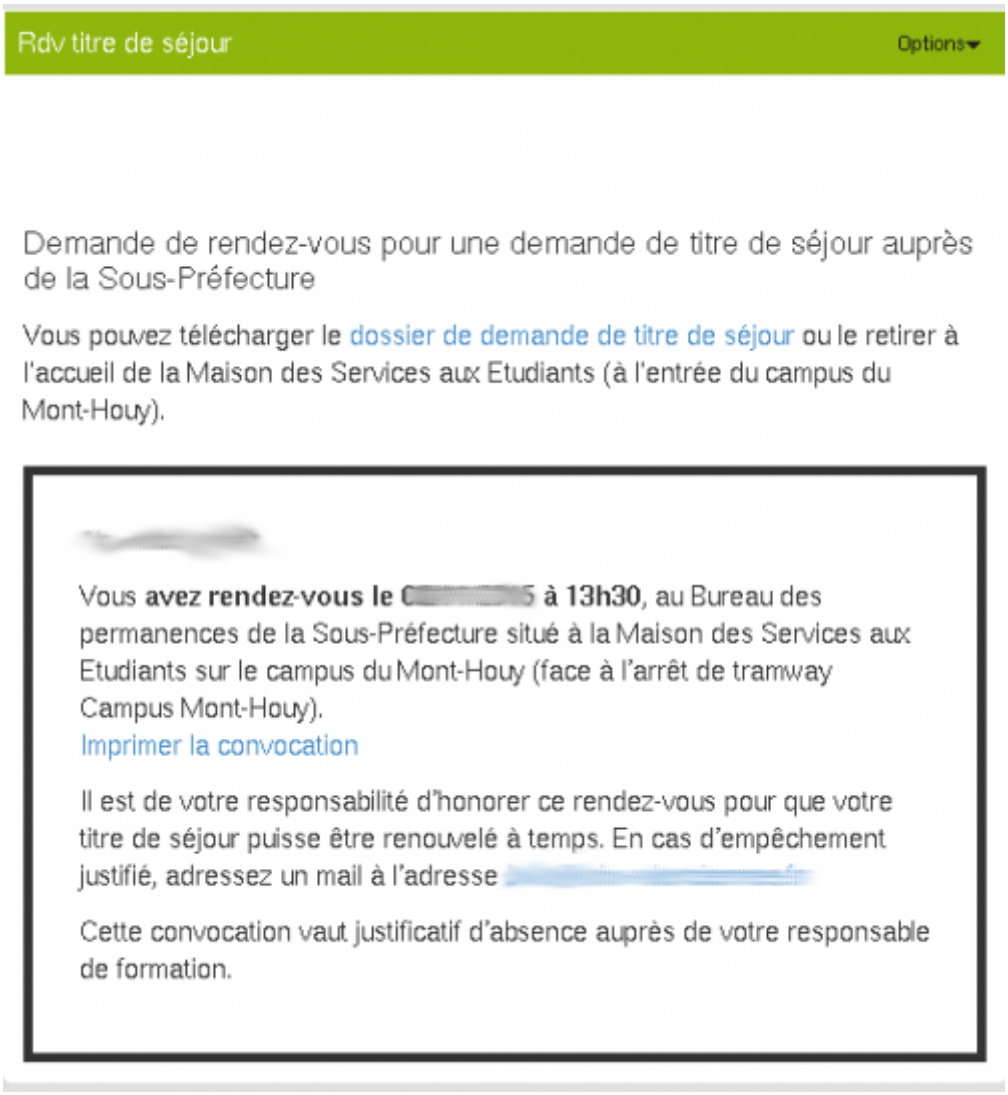

From:
https://www.uphf.fr/wiki/ - **Espace de Documentation**

Permanent link:
https://www.uphf.fr/wiki/doku.php/assistance/ent/rdv?rev=1498726357

Last update: **2017/06/29 10:52**